



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

**Numéro de la demande :** 2020-1216  
**Demande :** Nouvelles limites maximales de résidus (LMR) d'un principe actif de qualité technique déjà évalué  
**Produit :** Fongicide de qualité technique flutriafol  
**Numéro d'homologation :** 31678  
**Principe actif (p.a.) :** Flutriafol  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3238192

### But de la demande

La présente demande visait à établir des limites maximales de résidus (LMR) pour les résidus de flutriafol dans et sur le houblon et les amandes.

### Évaluations sanitaires

Les données sur les résidus de flutriafol provenant d'essais en champ effectués aux États-Unis sur le houblon et les amandes ont été examinées pour appuyer l'établissement de LMR dans et sur le houblon (sec) et les amandes importés des États-Unis. En outre, les données déjà étudiées auparavant ont été réévaluées pour cette demande.

L'évaluation de l'exposition alimentaire au flutriafol a été mise à jour et aucun risque sanitaire préoccupant lié à une exposition alimentaire aiguë ou chronique (denrées alimentaires et eau potable) n'a été établi pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes, les personnes âgées et les femmes de 13 à 49 ans.

### Limites maximales de résidus

La recommandation concernant les LMR de flutriafol repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Les LMR pour les résidus de flutriafol dans ou sur les cultures et les denrées transformées sont proposées comme il est indiqué dans le tableau 1. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

<b>TABLEAU 1. Résumé des données des essais en champ et des données de transformation utilisées pour étayer les limites maximales de résidus (LMR)</b>				
<b>Denrée</b>	<b>Méthode d'application et</b>	<b>Délai d'atte</b>	<b>Résidus de flutriafol (ppm)</b>	<b>LMR recommandée (ppm)</b>

	<b>dose d'application totale (g p.a./ha)</b>	<b>nt avant la récolt e (jours )</b>	<b>MPFET</b>	<b>MPEET</b>	
Houblon sec	Foliaire/510	7-8	4,14	7,96	20
Amandes	Foliaire/766-771	14	< 0,01	0,295	0,6

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de flutriafol. Les résidus présents dans ces produits aux LMR proposées ne présenteront de risque sanitaire préoccupant pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Évaluations des caractéristiques chimiques, évaluation de la valeur et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour établir des LMR relatives aux résidus de flutriafol dans ou sur le houblon et les amandes.

### **Références**

#### **Numéro de document de l'ARLA    Référence**

- 3106752      2011, Magnitude and Decline of Flutriafol and Metabolite Residues in/on Raw Agricultural Commodities of Tree Nuts Following Six Applications of Flutriafol 125 g/l SC with a 7-day Retreatment Interval and a 14-day PHI, DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2,7.4.5
- 3106751      2014, Magnitude and Decline of Flutriafol and Metabolite Residues in/on Hops Raw Agricultural Commodities Following Four Foliar Applications of Flutriafol 125 g/l SC (2013), DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2,7.4.5

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9